

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE PLENIERE


 Jeudi 24 septembre 1959,
à 10 h 30

 QUATORZIEME SESSION
Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
<i>Discussion générale (suite)</i>	157
<i>Discours de M. Roa (Cuba)</i>	157
<i>Discours de M. Brucan (Roumanie)</i>	161
<i>Discours de Mme Meir (Israël)</i>	165
<i>Discours de M. Zeineddine (République arabe unie)</i>	168
<i>Discours de M. Khoman (Thaïlande)</i>	170

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. ROA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Ce n'est pas par seul souci de respecter la tradition que mes premières paroles sont, Monsieur le Président, pour vous exprimer, au nom du gouvernement et du peuple cubains, nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session ordinaire de l'Assemblée générale. Je le fais avec le légitime orgueil et la joie sincère de celui qui sait combien est justifié cet honneur si grand et si mérité. Nous sommes Américains de l'autre Amérique et nous partageons les triomphes de ses fils comme les douleurs, les aspirations et les espoirs de ses peuples. En vous, Péruvien illustre, qui avez lutté sans trêve et sans jamais faiblir pour traduire dans la réalité l'esprit des principes les plus élevés de la concorde internationale, la Cuba nouvelle se sent représentée comme il convient en ce parlement universel des nations.

2. Il n'est pas inutile de préciser que la Cuba nouvelle, que j'ai l'honneur de représenter, a maintenu, maintient et maintiendra, dans ses actes internationaux, une position conforme à la nature des objectifs nationaux de la révolution par laquelle elle a réalisé la plénitude de son indépendance politique et qui est en train de transformer sa structure économique et son climat social. Cuba est aujourd'hui, pour la première fois dans son histoire, véritablement libre, indépendante et souveraine et il en résulte que sa politique internationale s'est émancipée de tous les liens, de toutes les sujétions et de toutes les servitudes. Pendant les sept années tragiques durant lesquelles un laquais de la dictature abattue parlait à cette tribune, le vote de Cuba a toujours été dicté par l'étranger. Aujourd'hui, Cuba vote pour son propre compte et suit sa propre politique internationale. Elle l'a montré lors de la discussion de la question du Cameroun et vient de le confirmer en s'abstenant de voter sur le projet de résolution concernant la question rebattue de la représentation de la Chine. Nous le déclarons sans ambages, la colonie qui survivait dans la République a cessé d'être, irrévocablement, avec la fuite honteuse de l'ex-dictateur Fulgencio Batista et l'instauration du gouvernement révolutionnaire. L'aube rédemptrice qui s'est levée alors que commençait l'année en cours

éclaire une nouvelle étape de l'histoire de l'Amérique. Ce n'est pas en vain que la révolution cubaine apporte des formules qui lui sont propres et qui sont adaptées à notre époque pour la solution de ses problèmes chroniques et qu'elle rend à la dignité humaine des valeurs universelles tournées en dérision dans cet hémisphère et sous d'autres latitudes.

3. La profondeur et la portée de la révolution cubaine donnent l'exacte mesure de la campagne de mensonges, de calomnies et d'injures dont elle fait l'objet de la part d'agences télégraphiques d'Amérique du Nord et d'organes de presse de divers pays bien connus pour leur esprit réactionnaire et leurs tendances autoritaires. Les mêmes intérêts qui restèrent muets, pour des raisons de pur opportunisme, devant les crimes effroyables commis par Batista sont ceux qui, aujourd'hui, avec la complicité de quelques sénateurs et des criminels de guerre cubains, ourdissent, organisent et financent cette campagne destinée avant tout à créer un climat international propice aux invasions contre-révolutionnaires à partir de bases d'opération situées à Miami et dans la République Dominicaine, comme celle qui a été récemment découverte et écrasée, ainsi qu'à l'intervention étrangère sous le fallacieux prétexte d'une "infiltration communiste dans les sphères officielles".

4. Mais, ni cette perfide campagne, ni ces projets insensés, ni cette menace d'intervention étrangère ne nous feront céder d'un pouce dans la défense de l'autodétermination du peuple cubain et dans la marche ascendante de la révolution. Ce que nous avons su gagner en hommes, nous le garderons en hommes, et nous en sommes sûrs, avec l'appui moral des peuples sous-développés d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, car la défaite de la révolution cubaine entraînerait la propre défaite et, par là, un sensible recul dans leur marche inexorable vers leur libération. Et nous sommes sûrs aussi que nous aurons, de la même façon, la sympathie des peuples développés et, avant tout, du peuple d'Amérique du Nord, qui a forgé la liberté, le progrès et la prospérité dont il jouit aujourd'hui par une lutte tenace contre les obstacles qui se dressaient sur son chemin. L'Amérique de Jefferson, d'Hamilton et de Lincoln, bien que différente par son origine, sa langue et sa destinée, est la même dans ses aspirations humaines que l'Amérique de Bolívar, de Juárez et de Martí.

5. L'humanité se trouve aujourd'hui en une conjoncture où se mêlent et se confondent les vagissements et les râles, ce qui unit et ce qui sépare, la lumière et l'ombre, l'espoir et l'agonie. Il ne pourrait en être autrement en cette période de transition et de lutte pour la suprématie historique qui est à la fois courant et stagnation, et où se mêlent les conceptions, les méthodes, les valeurs et les voies anciennes et nouvelles. L'une des dualités les plus dramatiques de cette heure décisive est que tandis que les grandes puissances engloutissent des sommes fabuleuses dans les moyens de destruction et s'approprient audacieusement à la con-

quête de l'espace, des millions d'êtres déshérités se lèvent avec le jour et se couchent avec la faim. La disproportion entre le rythme du progrès technique et celui du progrès social est véritablement alarmante. La pénurie croît à mesure que l'homme soumet la nature. La liberté règne dans les espaces interplanétaires, mais fait défaut sur cette planète. La dignité humaine diminue avec les progrès de la science. Le monde des choses, entre les mains de minorités privilégiées, se superpose au monde de l'esprit et cherche à l'asservir et à le dégrader. Les gouvernements semblent constitués en blocs hostiles et jamais n'a été plus intime l'interdépendance, ni plus impérieuse la nécessité d'entente et de compénétration entre les peuples, qui sont à la merci de l'étincelle qui peut les unir tous en une monstrueuse conflagration nucléaire. Et tandis que son tranquille satellite est près d'être conquis, la paix s'éloigne toujours un peu plus de notre globe.

6. Ces dualités antinomiques, dues à la façon dont on a usé et dont on continue d'user de la puissance, de la richesse et de la culture, il convient de les unir au plus tôt en une synthèse où les moyens de destruction seront transformés en moyens de production et où l'homme deviendra l'objet et la fin de l'organisation politique, économique, sociale et culturelle de la coexistence nationale et internationale. La grande tâche et la grande mission de l'Organisation des Nations Unies est, conformément à ses buts et principes, de contribuer inlassablement à la transformation du monde construit pour la mort, dans lequel nous vivons, en un monde construit pour la vie.

7. La politique internationale du gouvernement révolutionnaire de Cuba exprime, précisément, le sentiment humaniste qui inspire et régit sa politique nationale, résultat des besoins et des aspirations du peuple qui la soutient. Malheureusement, il est de fait que le monde se trouve aujourd'hui divisé, d'une part, en deux grands groupes dirigés respectivement par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, tous deux armés jusqu'aux dents, et, d'autre part, un troisième groupe, dont les forces morales sont beaucoup plus grandes que ses forces matérielles et qui cherche à faire le lien entre les deux premiers. Cuba, par sa tradition historique, sa situation géographique et ses obligations internationales, figure dans le groupe occidental. Mais le gouvernement révolutionnaire de Cuba n'admet ni n'accepte les faux dilemmes ni les divisions préfabriquées. C'est-à-dire, pour parler clairement, que nous n'admettons ni n'acceptons qu'il faille inévitablement choisir entre la solution capitaliste et la solution communiste. Il est d'autres voies et d'autres solutions de pure inspiration démocratique; et Cuba a déjà trouvé sa propre voie et la solution qui convient à ses problèmes, qui sont la voie et la solution des peuples d'Amérique latine et qui, en définitive, sont, avec leurs différences naturelles et leurs nuances particulières, ce qui la rapproche des peuples sous-développés d'Afrique et d'Asie et l'unit à eux dans la recherche hardie de l'expression de leur personnalité. Le rôle de Cuba dans le monde est d'arriver à être elle-même et à n'être, comme l'a dit José Martí, à la remorque d'aucun parti contre un autre. Dans le jeu d'échec de la politique de puissance, on ne nous verra jamais transformés en pion docile. Il est temps que les grandes puissances cessent de régler à leur guise le sort des petites nations. Les mesures de force prises au Guatemala, en Guyane, en Hongrie, en Algérie et au Tibet ne doivent pas se renouveler.

8. Dans ce cadre complexe de facteurs, le gouvernement révolutionnaire de Cuba a appliqué, applique et appliquera sa politique propre, dictée par les intérêts supérieurs du peuple qu'il représente et des peuples frères par la race et les aspirations. Bien que nous nourrissions le beau rêve d'un monde libre et uni démocratiquement dans sa diversité, et que nous considérions que la perspective universelle s'impose à notre temps, surtout dans une institution qui cherche et s'emploie à améliorer les relations humaines sur le plan international, il est évident que nous nous sentons intimement liés, par une communauté de vocation, d'histoire, de culture et de destinée, aux peuples d'Amérique latine et que, coude à coude, nous livrons avec eux la grande bataille de notre Amérique contre le sous-développement économique qui la défigure, l'asservit et l'appauvrit et qui est la véritable source des troubles politiques, des dictatures et des tyrannies dont nous avons souffert et dont nous souffrons encore.

9. Ni capitalisme dans son acception historique, ni communisme dans sa réalité agissante. "Entre les deux idéologies, ou les deux positions économiques et politiques qui s'affrontent dans le monde — a déclaré M. Fidel Castro, grand leader de la révolution cubaine et premier ministre du gouvernement — nous occupons une position qui nous est propre. Nous l'avons appelée humaniste en raison de ses méthodes humaines et parce que nous voulons délivrer l'homme de la peur, des consignes et des dogmes. Nous transformons la société, sans chaînes ni terreur. Le terrible problème du monde est qu'on l'a placé devant le choix entre le capitalisme, qui affame les hommes, et le communisme, qui résout les problèmes économiques mais supprime les libertés, qui leur sont si chères. Les Cubains et les Latino-Américains veulent une révolution qui satisfasse leurs besoins matériels sans sacrifier leurs libertés. Si nous y parvenons par les méthodes démocratiques, la révolution cubaine deviendra un exemple dans l'histoire du monde. Et nous ne concevons pas les libertés comme le font les réactionnaires, qui parlent d'élections, mais pas de justice sociale. Sans la justice sociale, il n'y a pas de démocratie possible, parce que la misère tient les hommes en esclavage. C'est pourquoi nous avons dit que nous allions à la fois au-delà de la gauche et de la droite, et que notre révolution était une révolution humaniste parce qu'elle ne déshumanise pas l'homme et parce qu'elle en fait son objectif essentiel. Le capitalisme sacrifie l'homme; l'Etat communiste, avec sa conception totalitaire, sacrifie les droits de l'homme. C'est pourquoi nous ne sommes ni pour l'un ni pour l'autre des deux systèmes. Chaque peuple doit élaborer sa propre organisation politique fondée sur ses propres besoins, ni imposée, ni copiée; notre révolution est une révolution autochtone, cubaine, aussi cubaine que notre musique. Tous les peuples doivent-ils être sous le charme d'une même musique? Aussi, je dirai que notre révolution n'est pas rouge, mais vert olive, parce que le vert olive est notre couleur, celle de la révolution qui est sortie de l'armée insurrectionnelle et des entrailles de la sierra Maestra."

10. Il ne s'agit pas là d'une troisième, quatrième ou cinquième position; il s'agit de notre position, de celle que conserveront résolument le gouvernement révolutionnaire et le mouvement du 26 juillet. Elle se situe à égale distance des structures totalitaires et des structures pseudo-démocratiques et elle se traduit, sur le plan intérieur, par un régime respectueux de

l'opinion publique et, sur le plan extérieur, par une diplomatie publique.

11. L'humanisme, en tant qu'idée, remonte à la Grèce antique. Il s'est épanoui dans la maturité splendide du siècle de Périclès et a donné naissance à un aphorisme consacré maintenant par la postérité: "L'homme est la mesure de toutes choses." Mais, dans cette société fondée sur l'esclavage, le seul homme qui pouvait être la mesure de toutes choses était celui qui possédait des îlots. Après plusieurs siècles, cette idée s'enrichit en se réclamant du christianisme, dans une société encore fondée sur la servitude mais où l'inviolabilité de la conscience humaine était tenue pour la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. L'humanisme de la Renaissance, fleur exquise du plus prodigieux printemps de l'esprit qu'ait connu l'histoire, essaya en vain, dans cette société nouvelle et déchirée entre des intérêts, des forces, des relations et des valeurs opposés, de faire de l'humain le dénominateur commun de tous les groupes, de toutes les professions et de toutes les classes, espérant ingénument supprimer les différences sociales par un acte de volonté individuelle. L'humanisme est réapparu avec éclat en tant qu'idée, au siècle des lumières, puis s'est manifesté dans les actes avec la Révolution française et sa célèbre devise "Liberté, Égalité, Fraternité". Mais s'il est bien vrai que l'écroulement de l'absolutisme, le machinisme et les révolutions émancipatrices de l'Amérique ont tendu à combler le fossé qui sépare l'idéal de la réalité, il est également vrai que, par ailleurs, la prédominance du régime de lucre, la déviation pathologique de la technique et le culte de l'Etat ont élargi et approfondi ce même fossé: d'où le déclin des droits de la personne humaine, l'exploitation de la misère et l'emploi du génie humain à la fabrication d'armes dévastatrices.

12. Jamais auparavant régime social n'avait déshumanisé l'homme à un tel point. Mais jamais auparavant non plus, l'humanisme n'était apparu avec tout son idéal et ses implications réelles comme dans la révolution cubaine. L'idée que l'homme est le capital le plus précieux et que la puissance, la richesse et la culture doivent être mises au service de son bien-être physique et spirituel est la force motrice de la nouvelle Cuba qui se dresse face aux préjugés, aux privilèges, aux résistances et aux conspirations. C'est ainsi que pour "porter la justice aux cimes et donner au Cubain toute la plénitude de sa personnalité", la révolution a modifié le régime foncier, l'organisation fiscale, le système douanier, l'enseignement et jusqu'au mode de vie, jetant ainsi les bases du développement industriel futur sans sacrifier une seule des libertés individuelles et publiques. Pour la première fois aujourd'hui, nous avons un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Ou, pour mieux dire, c'est le peuple qui gouverne, car la puissance de la révolution est sienne et, par conséquent, c'est légitimement qu'il est investi. Mais, précisément parce que notre révolution a des racines profondes et de hautes aspirations démocratiques, elle ne persécute ni ne craint aucune doctrine et favorise la libre expression de toutes les idéologies, si réactionnaires ou extrémistes qu'elles soient. Le respect d'autrui et de la dignité de la personne humaine est la pierre angulaire de la révolution humaniste cubaine.

13. Si, même chez les grandes puissances, l'homme de la rue rêve de paix perpétuelle dans la coexistence, à plus forte raison en est-il ainsi pour mon pays: la nation cubaine, petite et sans défense, a besoin de la

paix pour survivre et elle veut la paix pour pouvoir édifier une vie plus libre, plus juste et plus belle. Nous sommes donc partisans fervents de tous les efforts qui se font pour atténuer les graves tensions actuelles, garantir le droit des peuples sous-développés à une libre évolution et établir les bases d'une paix solide et durable. A cet égard, les conférences qui se sont récemment tenues en Europe et les conversations en cours entre le Président des États-Unis d'Amérique et le Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques constituent des symptômes encourageants. Néanmoins, nous ne pouvons guère nous féliciter que ces conversations aient été décidées et préparées sans demander leur avis aux petites nations et, dans notre cas particulier, à celles qui forment la communauté latino-américaine, force morale, politique, économique et culturelle de 200 millions d'âmes. Cette communauté régionale a le droit, ne serait-ce que par ses dimensions au sein de la communauté internationale, d'être informée et consultée sur les questions qui l'intéressent directement. Agir à son insu c'est, pour le moins, commettre une incorrection. Ou bien tous les États présents dans cette assemblée sont égaux juridiquement et moralement, et alors tous les problèmes qui touchent à la guerre et à la paix doivent être discutés ici, ou bien cette égalité juridique et morale est une formule de rhétorique.

14. Cuba tient également à dire qu'elle n'admet absolument pas qu'une question aussi importante que celle du désarmement ait été, en fait, soustraite à la compétence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il ne nous reste plus maintenant qu'à accepter le rapport de ce Comité des Dix que les quatre grandes puissances ont investi de pleins pouvoirs.

15. Cuba, pour qui la fin de la guerre froide et la consolidation de la paix est une question vitale, estime indispensable que l'on arrive rapidement à un accord efficace et durable sur le désarmement. On ne peut rien augurer de bon de la course effrénée aux armements dans laquelle sont engagées les grandes puissances. Il est temps de trouver des formules acceptables pour y mettre fin ou, tout au moins, la ralentir ou la limiter.

16. Cuba souhaite l'arrêt des essais d'armes thermonucléaires et s'oppose au projet français de procéder de tels essais au Sahara. La vie des millions d'êtres humains qui serait menacée par les retombées radioactives vaut plus que le prestige scientifique ou militaire de la France ou de tout autre pays.

17. Travailleur et pacifique, notre peuple aspire à vivre en bonne intelligence et à commercer avec tous les peuples de la terre, particulièrement avec ceux de cet hémisphère. Il aime tellement la paix qu'il transforme maintenant ses casernes en écoles et ses chars d'assaut en tracteurs et, parce qu'il aime la paix et veut vivre dans la paix, le Gouvernement cubain réaffirme sa résolution d'appuyer les accords qui seraient conclus en vue du désarmement et de la suppression totale des essais d'armes nucléaires.

18. Le seul pays avec lequel Cuba ait rompu les relations diplomatiques et commerciales est la République Dominicaine. Nous y avons été contraints non seulement en raison des agressions répétées dont ont été victimes nos représentants diplomatiques et de la protection dont ont bénéficié les criminels de guerre cubains réfugiés sur le territoire de la République Dominicaine, mais encore parce que ce pays s'était rendu

coupable de délits internationaux incompatibles avec les engagements qu'avaient pris les uns envers les autres les pays américains. Toutefois, nous conservons l'espoir que cette rupture forcée, dont le peuple dominicain n'est pas et ne peut pas être rendu responsable, sera une brève parenthèse et que, une fois disparues les causes, les effets disparaîtront eux aussi.

19. Le déclin du système colonial en Asie et en Afrique, où les puissances impérialistes depuis des siècles disposaient de réserves de matières premières, constitue l'une des plus belles lueurs qui brillent dans le ciel international si menaçant. Des millions d'hommes, assujettis pendant des siècles à la domination étrangère, accèdent aujourd'hui à la condition politique de citoyens libres de se gouverner eux-mêmes et de choisir leur place parmi les autres Etats. Le peuple cubain, qui, pendant de longs siècles, a souffert dans sa chair et dans son esprit les affronts, les exactions et les avilissements que lui imposait le joug colonial, salue avec joie ce réveil de l'Afrique et de l'Asie et la transformation en nations libres et souveraines de nombreux territoires naguère vassalisés et opprimés. Leur entrée à l'Organisation des Nations Unies est un apport extrêmement précieux à la cause de la compréhension et de la coopération internationales, c'est-à-dire de l'équilibre et de la paix du monde.

20. L'émancipation des territoires non autonomes et des nations encore assujetties d'Afrique contribuerait sans aucun doute à rapprocher et à affermir le règne de la sécurité et de la coexistence auquel nous aspirons tous. Quelques-uns de ces territoires, comme le Cameroun sous administration française, la Somalie sous administration italienne, le Togo sous administration française et la Nigéria progressent déjà pacifiquement vers l'indépendance. D'autres nations, la nation algérienne par exemple, ont dû pour affirmer leur volonté d'être libres et souveraines recourir à la violence, toujours justifiée quand il s'agit de résister au mal, à l'injustice et à l'oppression. Ce peuple vaillant s'est acquis par une lutte épique le droit d'être admis dans la communauté internationale; c'est pourquoi Cuba votera en faveur de l'indépendance de l'Algérie.

21. Toutefois, l'indépendance politique sans une économie nationale solide et diversifiée est généralement illusoire; ce n'est même parfois qu'une apparence sous laquelle se dissimule un protectorat de fait. La stabilité et le progrès des pays émancipés d'Afrique et d'Asie dépendent donc étroitement de leur développement économique. C'est d'ailleurs le problème même qui se pose, dans des conditions et à des degrés divers, aux peuples d'Amérique latine.

22. Cuba a déjà pris des mesures d'ordre intérieur visant à lui assurer, avec une économie nationale diversifiée, sa pleine liberté d'action sur le marché mondial. A cette fin, on a aboli la grande propriété foncière et entrepris un vaste plan de réforme agraire qui, joint à l'instauration d'un système approprié de finances publiques, de douanes et de crédit, créera la base indispensable pour le développement industriel. Il est toutefois difficile d'atteindre rapidement un tel objectif sans une importante coopération internationale sous forme de capitaux publics. Les investissements étrangers privés, utiles et souhaitables s'ils contribuent au développement national, et les avances des institutions internationales de crédit ne peuvent même pas fournir le minimum des ressources économiques nécessaires. L' "Opération panaméricaine",

proposée par M. Juscelino Kubitschek, président du Brésil, représente sans conteste un des projets de très grande envergure conçus dans ce domaine. A la réunion de la Commission des Vingt et Un qui s'est tenue à Buenos-Aires au début de 1959, M. Fidel Castro, premier ministre de Cuba, a demandé que, pour s'attaquer efficacement au problème du sous-développement dans les pays latino-américains, les Etats-Unis d'Amérique procurent 30 milliards de dollars en 10 ans. C'est là la méthode la plus appropriée pour éliminer radicalement l'instabilité politique en Amérique latine et permettre à la démocratie représentative de régner à jamais. Cuba renouvellera cette proposition à la Conférence interaméricaine qui se tiendra à Quito. Il n'y a pas non plus d'autre moyen d'assurer l'avenir des pays émancipés d'Afrique et d'Asie. Les Nations Unies, qui se sont engagées à veiller à cet avenir, doivent prêter l'aide économique et l'assistance technique dont ces pays ont besoin pour accélérer leur développement économique et élever chez eux le niveau du revenu et celui de l'emploi.

23. Cuba — cela va sans dire — est hostile à toute discrimination fondée sur la race, le sexe, l'idéologie ou la religion; c'est pourquoi mon pays élève la protestation la plus vive contre la politique d' "apartheid" et contre toute forme de persécution pour raison de dissidence idéologique ou religieuse, que ce soit en deçà ou au-delà de la barrière qui sépare le monde oriental du monde occidental.

24. Il convient de rappeler ici, avec une profonde amertume, le silence par lequel l'Organisation des Nations Unies a répondu aux appels angoissés des groupements civiques, professionnels, culturels et religieux de Cuba qui demandaient qu'au nom de la conscience universelle outragée on mette un terme aux illégalités, aux tortures et aux crimes impunément perpétrés par la dictature inhumaine de Batista.

25. Sur le plan régional, les républiques américaines se sont heurtées à divers problèmes et situations difficiles localisés dans la zone des Caraïbes. La cinquième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures des Etats d'Amérique, qui s'est tenue à Santiago de Chili, avait été officiellement convoquée pour examiner les "tensions" dans cette zone. Il n'est pas douteux que les ennemis internationaux de la révolution cubaine espéraient placer Cuba, dont l'attitude envers les dictatures subsistantes est bien connue, en posture d'accusé, d'agresseur et non de victime d'une agression. Cuba a relevé le défi et a proposé à l'Organisation des Etats américains comme thème central des délibérations les relations entre l'insuffisance du développement économique et l'instabilité politique; à notre avis, la Réunion des ministres ne pouvait avoir de sens et d'efficacité que si elle s'employait, directement, à déterminer la cause profonde des tensions dans la zone des Caraïbes et dans toute l'Amérique latine, car il était à la fois arbitraire et fallacieux de prétendre ne considérer qu'un secteur restreint. La cause profonde des tensions et des troubles politiques et sociaux en Amérique latine, cause dont les effets sont décuplés dans la zone des Caraïbes par l'existence de régimes autoritaires, est l'insuffisance du développement économique avec ses corollaires inévitables: la concentration de la propriété rurale, la misère généralisée, l'analphabétisme, l'insalubrité, la dépendance commerciale, l'absentéisme des capitalistes et le despotisme politique. La question, finalement inscrite à

l'ordre du jour en dépit des oppositions et d'absurdes répugnances, a été étudiée avec soin à la Réunion des ministres qui, dans la résolution pertinente, ont adopté notre façon de voir et parlé de toute l'Amérique latine. Cuba a obtenu, d'autre part, que les séances soient publiques et, devant les représentants de l'opinion américaine, a défendu avec ténacité le principe de la non-intervention, le respect des droits de l'homme, l'intangibilité du statut des exilés, l'incompatibilité des dictatures avec le système juridique interaméricain et le droit qu'a tout Etat de refuser une enquête touchant ses affaires intérieures. Cuba, en outre, a défait sur toute la ligne les partisans d'un projet de résolution qui visait à créer une police internationale, proposition contraire à l'ordre constitutionnel américain et tendant à servir exclusivement les intérêts des dictatures et des consortiums économiques qui les appuient. La position internationale de Cuba s'est nettement affirmée à la cinquième Réunion des ministres des relations extérieures.

26. L'action des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui de l'éducation est digne de tous éloges. Pour marquer sa reconnaissance des fruits remarquables que cette action a portés, Cuba a considérablement accru cette année sa contribution à l'assistance technique et a, par ailleurs, coopéré financièrement à l'Année mondiale du réfugié, bien qu'à son sens la philanthropie internationale ne suffise pas à résoudre un problème aussi grave et aussi tragique.

27. Le nouvel Etat cubain a foi dans la mission confiée par les peuples à l'Organisation des Nations Unies, mission qu'on peut énoncer en deux mots: la paix. Toutefois, pour mériter la paix, il faut la conquérir, et cela ne se peut que par des efforts énergiques en faveur de la compréhension, de la coopération et de la solidarité internationales, fondées sur le respect des droits de la personne humaine, sur la possibilité pour chacun de profiter des biens qu'il crée par son travail, et sur la primauté de l'esprit sur la technique. Le pain et la liberté, les moyens de subsister dans une atmosphère exempte de terreur, constituent les fondements les plus sûrs de la paix solide et durable à laquelle nous aspirons tous.

28. M. BRUCAN (Roumanie) [traduit de l'anglais]: La délégation roumaine partage entièrement l'opinion que d'autres délégations ont exprimée à cette tribune et selon laquelle la situation internationale actuelle offre à l'Assemblée générale des possibilités nouvelles d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de sa quatorzième session dans un esprit de coopération et de compréhension susceptible de conduire à des solutions conformes aux intérêts de la paix.

29. Ce qui montre le mieux l'amélioration de l'atmosphère politique dans le monde, c'est l'échange de visites actuel entre le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Khrouchtchev, et le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower. Ces rencontres répondent au désir de paix de tous les peuples. Nous exprimons l'espoir qu'elles marqueront un tournant dans l'histoire des relations internationales de notre époque.

30. Il est clair, cependant, que les Nations Unies ne peuvent se borner à constater qu'il apparaît dans le monde de nouvelles possibilités d'action constructive.

31. Il n'est pas exagéré de dire que l'Organisation des Nations Unies, et tout spécialement l'Assemblée générale à sa présente session, affronte actuellement une

épreuve: saura-t-elle tirer parti des possibilités nouvelles qui se présentent et les faire aboutir aux décisions précises et concrètes que tous les peuples attendent, ou bien sera-t-elle en retard par rapport aux nouveaux événements internationaux, décevant ainsi les peuples du monde?

32. La gravité de ce choix paraît plus grande encore si l'on tient compte du fait que des forces politiques et sociales contrarient les nouveaux progrès internationaux et que ces forces ne s'accommodent pas aisément du dégel qui intervient dans les relations entre les Etats et s'accrochent désespérément à la guerre froide. Bien qu'elles perdent du terrain dans l'ensemble du monde, ces forces sont prêtes à utiliser les positions dont elles disposent encore au sein de l'Organisation des Nations Unies afin de laisser aux relations internationales un caractère négatif et de favoriser la guerre froide, sans tenir compte du préjudice que cette tentative peut causer au prestige et à l'autorité de l'Organisation.

33. Dans votre discours inaugural, Monsieur le Président, [795ème séance], vous avez dit que la quatorzième session devrait s'inscrire dans l'histoire comme la session de la paix. Les propositions soviétiques visant un désarmement général et complet donnent un contenu concret à cette idée. Le fait que ce plan a été présenté par le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Khrouchtchev, a fixé l'attention des peuples du monde sur la présente session de l'Assemblée générale.

34. De l'avis de la délégation roumaine, la condition fondamentale et nécessaire de la réussite de l'Assemblée générale dans les tâches qui lui incombent réside dans une bonne compréhension de la nature de notre organisation. Je veux parler ici du principe fondamental de la Charte, à savoir que l'Organisation des Nations Unies doit être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes.

35. Dans un monde partagé entre des Etats qui ont des idéologies et des structures économiques et politiques différentes, l'Organisation des Nations Unies ne peut jouer le rôle pour lequel elle a été créée que si elle est fidèle, en théorie et en pratique, à ce principe précis. C'est le secret de l'autorité et de l'efficacité des Nations Unies en tant qu'organisation vraiment internationale.

36. Les efforts résolus tendant à transformer l'Organisation des Nations Unies en un instrument au service d'un système idéologique unique et d'un seul régime économique et politique, et à utiliser cet instrument en vue d'imposer ce système ou de favoriser les intérêts de ce régime, ne peuvent conduire qu'à l'affaiblissement de la capacité de l'Organisation à agir en faveur du maintien de la paix et de la sécurité.

37. On ne peut cependant manquer de constater que les puissances occidentales se sont efforcées et s'efforcent aujourd'hui encore de se servir de l'Organisation des Nations Unies comme d'un instrument de leur politique, de subordonner cette grande organisation internationale à leurs intérêts étroits et de créer en son sein un sentiment d'hostilité qui rend presque impossible la coopération entre les Etats Membres.

38. Les faits montrent que cet effort résolu s'exerce de la façon suivante. Premièrement, c'est un effort qui vise à identifier les principes de la Charte à ce que l'on appelle la doctrine occidentale, en d'autres termes à imposer à toute l'Organisation une interpré-

tation unilatérale de ces principes. Deuxièmement, c'est une discrimination exercée à l'encontre de nombreux Etats, soit parce qu'ils font partie du système socialiste, soit parce qu'ils refusent de participer aux alliances militaires occidentales. Troisièmement, ce sont des résolutions imposées à l'Organisation des Nations Unies et qui reflètent exclusivement les intérêts des puissances occidentales. Enfin, c'est une confusion entre ce qui relève des affaires intérieures des Etats et ce qui concerne les relations internationales, qui vise à utiliser l'Organisation des Nations Unies comme un mécanisme permettant de contribuer à la réalisation des objectifs politiques, économiques ou militaires des puissances occidentales dans le monde entier, comme un mécanisme agissant contre l'action anticolonialiste des nations et contre l'effort des peuples vers le progrès et la justice sociale, de même que contre les régimes choisis par les peuples des Etats Membres.

39. En pratique, ces activités s'accomplissent soit par l'interprétation unilatérale de la Charte ou par la violation des règlements intérieurs, et au Conseil de sécurité, en foulant aux pieds le principe d'unanimité des membres permanents. En bref, tous ces principes, tous ces règlements intérieurs, qui ont été élaborés à San Francisco afin de sauvegarder précisément le caractère de l'Organisation internationale dans un monde où existent des régimes sociaux et économiques différents, sont déformés et violés pour servir les intérêts étroits et exclusifs d'un groupe d'Etats Membres.

40. Il est vrai que, dans certains cas, les puissances occidentales ont recueilli l'appui de la majorité pour atteindre ces fins et que, pour une raison ou pour une autre, des Etats ont cru bon de voter en faveur de ces décisions. Cela, toutefois, ne modifie pas les données du problème, et ce problème est de ceux auxquels devraient réfléchir tous les Etats Membres qui désirent renforcer l'Organisation des Nations Unies. Est-il bien sage de saper continuellement les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies et leur raison d'être, à seule fin de favoriser les intérêts étroits et à court terme de quelques Etats Membres? La délégation roumaine estime que c'est là à la fois manquer de sagesse et faire preuve d'imprévoyance.

41. Permettez-moi d'insister à ce sujet sur quelques exemples: voyons d'abord la question du désarmement. Il est clair que ce problème doit trouver une solution où il soit tenu compte des intérêts de la sécurité de tous les Etats et qui soit conforme aux intérêts généraux de la paix. Bien que tout le monde comprenne qu'une telle solution ne peut être que le résultat d'un accord entre les parties intéressées, nous avons souvent constaté que les puissances occidentales s'efforçaient d'imposer à l'Assemblée générale l'adoption de décisions qui allaient à l'encontre des intérêts de la sécurité de tel ou tel groupe d'Etats. En même temps, guidés par leurs intérêts étroits, les puissances occidentales empêchaient l'adoption, de la part de l'Assemblée générale, de décisions qui, de toute évidence, auraient favorisé la paix mondiale.

42. J'en viens maintenant à la question de la représentation de la Chine. Les débats des dernières années, ainsi que la discussion récente de l'Assemblée générale, ont prouvé amplement que la principale raison pour laquelle on refuse à l'Assemblée générale jusqu'au droit de discuter de cette question a été et est encore le fait que l'idéal socialiste a triomphé en

Chine. Les débats ont démontré que tous les prétextes invoqués par les adversaires de la représentation légitime de la Chine à l'Organisation des Nations Unies ne pouvaient dissimuler la vérité, à savoir que les puissances occidentales, afin de refuser la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies à un grand Etat socialiste, violent les principes et les règlements intérieurs de l'Organisation.

43. Je conclurai cette partie de ma déclaration en réitérant que l'Organisation des Nations Unies ne peut jouir de son autorité et de son prestige dans le monde d'aujourd'hui que si elle devient vraiment un centre où s'harmonisent les opinions et les efforts de toutes les nations, sans aucune distinction quant à leur doctrine, ou à leur régime politique et économique.

44. Le problème essentiel dont l'Assemblée générale a à connaître est celui du désarmement. La délégation roumaine est d'avis que, dans ce domaine, les Nations Unies ont abordé une phase nouvelle.

45. Nous notons avec satisfaction que, jusqu'ici, les délégations qui ont exposé leur point de vue n'ont pas fait état de théories telles que celle de l'équilibre engendré par la terreur mutuelle ou celle de l'intimidation mutuelle, dont nous avons entendu parler lors des sessions précédentes; nous en sommes d'autant plus heureux que tout le monde comprend pourquoi ces théories ont été oubliées. Il convient également de noter que, dans l'intervention qu'il a faite devant l'Assemblée générale [798ème séance], M. Selwyn Lloyd a déclaré que le Royaume-Uni était d'avis d'adopter un programme visant à obtenir, par étapes successives, l'abolition de tous les armements nucléaires de destruction massive, ainsi que la réduction des armements et forces armées de type classique à un niveau tel que toute possibilité d'une guerre d'agression se trouvera éliminée.

46. Nul n'ignore que depuis de nombreuses années les Etats socialistes se montrent les partisans résolus d'un programme de ce genre. A notre avis, ce sont là autant d'éléments qui contribuent à créer un climat favorable à une nouvelle étude du problème du désarmement.

47. L'Assemblée est saisie d'une proposition de la plus grande importance: une proposition du désarmement général et complet déposée par l'URSS [779ème séance]. Quelles que soient les objections que l'on ait formulées dans le passé ou que l'on puisse formuler à l'avenir contre ce programme, si, on est forcé de reconnaître qu'il répond à tous les besoins du monde actuel et qu'il fait disparaître toutes les difficultés qui ont pu s'opposer à l'adoption de mesures pratiques de désarmement, qu'il s'agisse de la prise en considération des exigences justifiées de tous les pays en matière de sécurité, du problème de l'équilibre des forces militaires entre les différents groupes d'Etats ou de la question du contrôle du désarmement. Enfin, ce programme permettra peut-être de libérer véritablement l'humanité de la menace d'une guerre catastrophique.

48. Le désarmement général et complet est l'aboutissement logique des principes et des objectifs définis par les Nations Unies, puisqu'il permettrait à l'Organisation de mener son œuvre à bien en éliminant de façon radicale toutes les possibilités de conflits militaires.

49. En adoptant le plan de désarmement soviétique, tous les pays prouveraient de façon convaincante qu'ils

n'ont pas d'intentions agressives. Et si par hasard un Etat nourrissait de telles intentions, il se trouverait dans l'impossibilité de les mettre à exécution.

50. Tous les Etats sont intéressés à la mise en œuvre d'un programme de désarmement général et complet, car si la responsabilité dans ce domaine incombe essentiellement aux grandes puissances, les petits Etats peuvent et doivent contribuer à résoudre le problème.

51. D'après des indications récentes, les Etats les plus riches eux-mêmes supportent mal le lourd fardeau de leurs dépenses militaires exorbitantes. Et pour ce qui est des pays sous-développés, il n'est pas moins évident que seule une réduction importante des budgets militaires des grandes puissances permettra la mise en œuvre d'un vaste programme destiné à assurer leur développement économique. On a souligné à maintes reprises que la responsabilité du désarmement incombait en dernier ressort à l'Organisation des Nations Unies. Or voici que s'offre à elle une occasion unique de démontrer de façon pratique qu'elle est à la hauteur de cette tâche. Toute tentative visant d'une façon ou d'une autre à minimiser l'importance d'un désarmement général et complet sera considérée par l'opinion publique mondiale comme une dérobade devant cette responsabilité.

52. Pour le moment, on peut noter que ceux qui s'ingénient depuis si longtemps à trouver des prétextes pour s'opposer à l'adoption de mesures de désarmement précises sont maintenant dans une situation difficile. Les voilà déjà menacés de chômage, puisqu'ils n'ont pas été capables d'élever d'objections sérieuses contre le programme de désarmement général et complet. Même le prétexte du contrôle a fait long feu, car une étude approfondie du programme soviétique révèle qu'il prévoit un contrôle international total, et notamment l'établissement d'un système d'observation aérienne et la prise de photographies aériennes au-dessus des territoires des divers Etats intéressés. Le Gouvernement roumain est d'avis que si les puissances occidentales ne sont pas encore disposées à adopter un plan de désarmement radical, il est du moins nécessaire d'entreprendre des négociations et d'adopter sans délai des mesures de désarmement partiel.

53. Toujours favorable à une politique pacifique, le Gouvernement roumain a déjà réduit à plusieurs reprises l'importance de ses forces armées. Il n'y a sur le territoire roumain ni bases militaires étrangères, ni troupes appartenant à un autre Etat. A l'heure actuelle, il ne tient qu'aux puissances occidentales que tous les Etats Membres puissent être en mesure de dire la même chose du haut de cette tribune.

54. Le Gouvernement roumain estime que le Comité des Dix qui vient d'être créé, et dont fait partie la Roumanie, fournit un cadre excellent pour des négociations fructueuses sur le désarmement. La Roumanie s'efforcera de contribuer dans la mesure de ses moyens au succès des travaux de ce comité.

55. La délégation roumaine estime nécessaire d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la question des accords régionaux. Etant donné d'une part la complexité des problèmes internationaux qui retardent la conclusion d'accords universels, et d'autre part la nécessité où l'on est d'adopter d'urgence des mesures pratiques afin de diminuer la tension internationale, on se rend compte à quel point il est indispensable d'adopter des mesures partielles à cet effet et, en tout

premier lieu, de conclure des accords régionaux. Le Gouvernement roumain attache une importance toute particulière à des accords de ce genre.

56. La proximité géographique, les traditions historiques, les intérêts économiques communs, les liens culturels et les problèmes de portée essentiellement régionale sont autant de facteurs permanents et stables qui pourront favoriser les rapprochements et la compréhension mutuelle entre les nations d'une zone donnée. L'expérience montre qu'il est plus facile de conclure des accords régionaux qu'il est de trouver des solutions à des problèmes de portée mondiale. On permet ainsi à tous les Etats, grands et petits, de prendre des initiatives et de contribuer, chacun de son côté, à renforcer la coopération internationale. Car il est évident après tout que tout accord régional de coopération pacifique aura une influence favorable sur le climat international en général. Cela est encore plus vrai dans les régions où existent côte à côte des Etats appartenant à des systèmes économiques et politiques différents ou à des alliances militaires opposées.

57. C'est guidé par ces considérations que dès septembre 1957 le Gouvernement de la République populaire roumaine a invité les Etats des Balkans à élaborer en commun des mesures appropriées en vue d'assurer le développement d'une coopération pacifique multilatérale dans leur région. Dans le message qu'il a adressé à cette occasion aux chefs de gouvernement des Etats intéressés, M. Chivu Stoica, président du Conseil de la Roumanie, a proposé de réunir les Etats des Balkans en conférence "au sommet" afin de trouver les solutions mutuellement acceptables qui permettront de développer les relations économiques, politiques et culturelles entre les divers pays des Balkans et de renforcer la paix et la sécurité dans cette région.

58. Développant son initiative de 1957, le Gouvernement roumain a proposé en juin dernier la conclusion d'un traité balkanique de compréhension mutuelle et de sécurité collective. Un tel traité comprendrait des clauses propres à établir un système permanent permettant d'assurer une coopération multiple et le développement des relations de bon voisinage entre les Etats des Balkans. Aux termes de ce traité, ces Etats conviendraient de régler pacifiquement tous les différends qui pourraient s'élever entre eux, de ne pas avoir recours, dans leurs relations mutuelles, à l'agression ou aux menaces de guerre, de ne permettre sur leur territoire ni le stockage d'engins atomiques ou nucléaires, ni le maintien d'unités militaires armées d'engins de cette nature et appartenant à des Etats situés en dehors de la région balkanique. La construction de rampes de lancement pour fusées et engins téléguidés serait également interdite.

59. Evaluant la situation conformément aux conditions existantes, le Gouvernement roumain a pris en considération le fait qu'un traité de cette nature serait amplement facilité et que son efficacité serait considérablement accrue si les grandes puissances sur lesquelles pèse essentiellement la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité apportaient leur appui à la conclusion d'un tel accord de sécurité collective et s'engageaient à respecter la décision des Etats des Balkans de transformer cette région en une zone de paix et de relations de bon voisinage.

60. On sait que l'URSS est, parmi les grandes puissances, la seule à s'être déclarée prête à souscrire à un tel engagement.

61. Les éléments essentiels qui jouent en faveur d'une compréhension régionale dans les Balkans existent également dans d'autres régions du monde. Aussi l'idée d'établir des accords régionaux multilatéraux pourrait-elle être utilement généralisée.

62. Faisons donc de l'Article 52 de la Charte, que l'on a jusqu'ici invoqué seulement lors de la conclusion d'alliances militaires, un point de départ pour l'établissement de zones régionales de paix et de relations de bon voisinage. De l'avis du Gouvernement roumain, la généralisation de l'idée de coopération régionale ne signifie pas que l'on doit imposer à toutes les régions une formule identique. Il est évident que les diverses formes que prendrait la coopération régionale ne devraient relever que de la compétence des Etats directement intéressés.

63. Nous sommes toutefois convaincus que l'Organisation des Nations Unies a l'obligation constante de s'efforcer, en créant le cadre approprié, de permettre à tous les Etats, grands ou petits, de contribuer à la paix et à la sécurité mondiale. Le Gouvernement roumain étudie actuellement les moyens pratiques grâce auxquels cet appui des Nations Unies pourrait effectivement prendre forme. Toutes les remarques et les suggestions que les Etats Membres pourraient faire à ce sujet seront les bienvenues.

64. La délégation roumaine estime que la question des pays sous-développés et du retard dont souffrent les peuples de ces pays dans les domaines économique et culturel est un des problèmes les plus importants de notre époque. Favoriser le progrès social et économique de tous les peuples est l'un des objectifs essentiels inscrits dans la Charte. On est toutefois bien obligé d'admettre que, dans ce domaine, la situation actuelle est bien loin de donner satisfaction. Toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les divers programmes de développement économique élaborés par les puissances occidentales pour leurs communautés économiques, n'ont pas réussi à empêcher que le fossé ne s'élargisse entre les pays sous-développés et ces mêmes puissances. Les statistiques de l'Organisation des Nations Unies en font foi.

65. On constate qu'après 70 années de communauté et de solidarité panaméricaines le revenu national moyen par habitant des pays d'Amérique latine est de 10 fois plus petit que le revenu national par habitant des Etats-Unis d'Amérique.

66. Quant au Commonwealth britannique ou à la Communauté française, le revenu national par habitant des pays d'Asie ou d'Afrique qui en font partie est de 14 fois inférieur à celui du Royaume-Uni ou de la France.

67. Au lieu de se combler, le gouffre semble s'être élargi récemment, et le Secrétaire général avait de bonnes raisons de souligner, dans ses remarques au Conseil économique et social, le 6 juillet 1959^{1/}, que le fossé entre pays riches et pays pauvres continuait de s'élargir.

68. En d'autres termes, dans toutes ces communautés les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. L'ironie veut que cet état de choses soit souvent décrit du haut de la tribune de cette assemblée comme "le monde libre".

69. La délégation roumaine est convaincue que le retard économique dont souffrent tant de pays et les conditions de pauvreté et de privations dans lesquelles plus d'un milliard d'hommes sont condamnés à vivre n'ont aucune raison d'être à notre siècle. Les progrès gigantesques de la science et de la technologie sont tels que les aspirations de tous les pays vers le progrès économique et le bien-être peuvent être pleinement satisfaites, quel que soit le continent où vivent ces peuples.

70. La Roumanie, elle aussi, appartient à une communauté internationale, la communauté socialiste. Mais cette communauté ignore de tels écarts impressionnants entre ses Etats membres. Les différences dans le niveau de développement économique de ces divers Etats, dans la mesure où il en subsiste encore, sont la conséquence de celles qui existaient avant que ces Etats n'adhèrent à cette communauté. Mais ces écarts sont éliminés à une cadence rapide, de telle sorte que tous les Etats socialistes atteindront, au même moment historique, le degré d'abondance qui leur permettra de satisfaire complètement les besoins matériels et spirituels de leurs peuples.

71. En bref, la devise des Etats socialistes est qu'ils doivent tous devenir riches, ce qui nous semble plus conforme à la Charte, et, sans aucun doute, aux vœux des nations.

72. Dans les seules 15 années qui ont suivi sa libération, la Roumanie est devenue un pays pourvu d'une industrie qui fournit 80 pour 100 de l'équipement requis pour le développement de son économie nationale, d'une industrie qui produit de l'équipement pétrolier, des tracteurs, des camions, de l'outillage minier et tout le matériel nécessaire pour édifier des usines dont la construction et l'équipement sont roumains. Deux chiffres suffisent à illustrer l'effet de cette augmentation de la capacité productive sur la vie du peuple roumain: la longévité moyenne est passée de 42 à 63 ans.

73. La coopération économique entre les Etats socialistes ne saurait empêcher le développement des relations commerciales avec tous les autres pays du monde. Bien au contraire, elle offre à cet égard des possibilités accrues. Les initiatives que nous avons prises à l'Organisation des Nations Unies témoignent du désir du peuple roumain d'utiliser aussi cette organisation pour apporter sa contribution dans ce domaine.

74. A la douzième séance de l'Assemblée générale [689^{ème} séance], le Gouvernement roumain a soumis des propositions concernant l'élaboration des "principes de coopération économique internationale" et, lors de la treizième session, il a proposé, dans un projet de résolution^{2/}, que l'on établisse, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un système de coopération internationale destiné à assurer le développement de l'industrie pétrolière dans les pays sous-développés qui possèdent des ressources en pétrole. Pendant la présente session, la délégation roumaine poursuivra ses efforts dans la même voie.

75. Nous vivons à une époque qui exige que l'humanité entière, les dirigeants, les hommes d'Etat et les diplomates mobilisent toutes leurs ressources de sagesse, de sens des réalités et d'imagination.

^{1/} Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, 1068^{ème} séance, par. 26.

^{2/} Ce projet de résolution a été adopté comme résolution 1319 (XIII) de l'Assemblée générale.

76. L'Organisation des Nations Unies est une tribune où ces exigences doivent trouver leur pleine expression si l'on veut que cette organisation marche avec le progrès de notre époque. Souhaitons que les Nations Unies s'acquittent avec honneur de cette difficile mais noble tâche.

77. Mme MEIR (Israël) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation s'associe à tous ceux qui vous ont félicité de votre élection à ce poste élevé. Pendant les nombreuses années au cours desquelles vous avez servi l'Organisation, nous avons tous apprécié votre haute valeur intellectuelle, votre intégrité morale, votre droiture, votre éloquence et votre aménité.

78. Votre élection m'est un sujet supplémentaire de satisfaction, parce que j'ai eu récemment le privilège d'être l'hôte de votre pays et de bénéficier de sa généreuse hospitalité. Ma visite en beaucoup de pays de l'Amérique latine m'a fait mieux comprendre, ainsi qu'à mon gouvernement, les traditions et les aspirations de ce continent. Nous avons toujours apprécié la contribution importante des peuples de l'Amérique latine aux affaires mondiales. Leur amour passionné de la liberté, leur respect inné de la loi et leurs efforts incessants pour assurer des relations harmonieuses entre tous les Etats de cette région — ce qui constitue un exemple pour d'autres régions — sont autant de qualités dont ces peuples ont fait montre au cours des débats de l'Organisation.

79. En tant que peuple ancien qui a recouvré son indépendance il y a un peu plus de 10 ans, Israël se réjouit du large mouvement vers l'émancipation des peuples dépendants qui constitue, à notre avis, l'un des phénomènes les plus marquants de l'histoire contemporaine. Le nombre des Membres de l'Organisation ne cesse d'augmenter et je suis sûr que nous sommes tous prêts à accueillir chaleureusement les pays qui sont sur le point d'accéder à leur indépendance. En s'adjoignant ces nouveaux Membres, notre organisation représentera davantage l'humanité dans son ensemble.

80. Le peuple israélien se réjouit du changement radical de la situation à Chypre, notre voisine et amie. Nous sommes heureux que le peuple chypriote, après des années de lutte, puisse envisager une vie libre et paisible. L'Accord de Chypre illustre de la façon la plus significative la possibilité de règlement pacifique, par négociations directes, de différends apparemment insurmontables. Nous avons là un exemple probant de ce qui peut être accompli quand toutes les parties intéressées désirent sincèrement la paix. L'Assemblée générale peut se féliciter d'avoir favorisé ces négociations.

81. Je suis certain que le peuple d'Israël, tout comme celui des autres Etats nouveaux, a appris que l'indépendance une fois acquise cesse d'être une fin en soi et ne représente plus qu'un point de départ. Les nouvelles nations et les pays sous-développés, leur indépendance à peine obtenue, se trouvent aux prises avec les problèmes embarrassants qui consistent à assurer la sécurité, constituer un gouvernement stable et établir des conditions de vie convenables. La liberté leur offre la possibilité de résoudre ces problèmes comme ils l'entendent; mais la liberté ne saurait exister dans le vide, et, chaque pays obtenant l'un après l'autre son indépendance, l'accent est mis désormais sur la substance même de cette liberté, sur des questions de progrès économique, scientifique et social.

Ces questions-là sont vitales, et, dans la mesure où elles soulèvent des problèmes que ces nouveaux Etats ne peuvent résoudre, elles nous intéressent tous. On pourrait peut-être classer les pays du monde en beaucoup de catégories. Mais il est clair qu'une division fondée sur les niveaux de vie d'une part des peuples possédants, d'autre part de ceux qui luttent pour obtenir le minimum vital, est pleine de dangers pour l'avenir.

82. Nous ne pouvons et ne devons accepter que les enfants du monde soient dépourvus des nécessités élémentaires de l'existence: nourriture, instruction et logement convenable. Rien ne pourrait dissiper l'amertume dont serait ainsi remplies ces tendres âmes, qui sont l'avenir de l'humanité. De toutes les injustices, celle-là est la plus cruelle, et ses répercussions sont universelles. Elle doit nous préoccuper tous.

83. Naturellement, les pays les plus avancés ont la principale responsabilité d'aider les pays peu développés, soit directement, soit en augmentant les ressources financières et techniques de l'Organisation et des institutions spécialisées.

84. Pendant les 10 premières années de son existence, Israël a bénéficié d'une aide extérieure considérable pour la solution de ses problèmes, et il reconnaît volontiers la dette de gratitude qu'il a ainsi contractée. Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable de réserver aux grandes puissances le monopole de l'assistance économique et technique. Les pays neufs et peu développés peuvent aussi contribuer utilement au fonds commun; en outre, ils peuvent collaborer entre eux avec profit, échanger leur expérience et s'aider mutuellement.

85. A mesure que les peuples, partout dans le monde, obtiennent leur liberté politique ou s'en rapprochent, et que la science découvre les moyens d'éliminer la faim, la maladie et l'ignorance, le XXème siècle apparaîtra sous un jour des plus encourageants. Il est donc d'autant plus tragique que nous vivions dans l'ombre de la peur. Alors que les fusées fabriquées par l'homme s'élancent dans l'espace extra-atmosphérique, elles laissent derrière elles un monde plein d'hostilité; elles-mêmes symbolisent les forces nouvelles qui risquent de nous anéantir. Nous autres, petites nations, ne pouvons faire grand-chose pour maîtriser ces forces. L'histoire en a donné la terrible responsabilité, en premier lieu, aux dirigeants des grandes puissances atomiques. Nous faisons le vœu fervent que ceux-ci concluent bientôt un accord de désarmement, condition de la survie de l'humanité, et que les ressources ainsi libérées soient consacrées à des fins constructives pour le bien de l'humanité. Tel est, à l'heure actuelle, le critère principal d'une sagesse politique internationale, dans le cadre ou en dehors de l'Organisation.

86. Néanmoins, dans la situation où nous nous trouvons tous, toute nation, grande ou petite, a ses propres responsabilités auxquelles elle ne peut échapper, et doit suivre obligatoirement des règles de conduite qui lui sont propres. Plus que jamais, notre monde est un, et nous sommes irrévocablement liés les uns aux autres. Comme l'a dit le poète John Donne, "Nul homme n'est tout à fait une île".

87. La création de notre organisation à San Francisco avait éveillé les espoirs de l'humanité précisément parce qu'elle excluait l'idée même de guerre. Notre charte est le fruit de l'expérience amère de deux

guerres mondiales et de l'échec tragique de la Société des Nations. Son préambule, qui en expose les principes fondamentaux, met hors la loi "le fléau de la guerre" et le bannit en tant qu'instrument de politique nationale. La seule exception à cette règle est le droit inhérent de légitime défense contre une attaque armée.

88. Comme le stipule le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte:

"Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

89. Ainsi, la Charte interdit sans équivoque non seulement la guerre, mais l'emploi de la force et même la menace de la force. Le distingué Ministre des affaires étrangères du Japon, dans sa déclaration à l'Assemblée [797ème séance], a dit avec raison qu'il s'agissait là d'une "obligation universelle naturelle". Il est inadmissible de la part de tout Membre de l'Organisation de soutenir qu'il est en état de guerre avec un autre Membre et qu'il a droit de faire la guerre. Aucun Etat ne peut prétendre être dispensé de cette règle, et l'Organisation ne peut permettre aucune exception. On ne doit jamais oublier que ce prétendu état de guerre ne touche pas seulement les deux Etats en conflit; il a de graves répercussions sur d'autres membres de la communauté internationale.

90. Ma délégation a estimé nécessaire d'éclaircir ce point qui est à la source de la conduite des voisins d'Israël à son égard, notamment de la République arabe unie. En invoquant un prétendu état de guerre, ils essaient de justifier leurs activités belliqueuses, comme la guerre économique, l'incitation à la guerre et les entraves au libre passage du canal de Suez. Les voix arabes qui prêchent la guerre et la destruction, et qui ne respectent même pas la tribune de cette auguste assemblée, comme nous en avons été témoins hier, sont en désaccord flagrant avec les efforts que déploie en ce moment l'ensemble des nations pour utiliser toutes ses ressources intellectuelles et spirituelles à la sauvegarde de la paix.

91. Un des traits encourageants de la période qui a suivi la dernière session a été la reconnaissance croissante du besoin de résoudre les conflits les plus graves ou d'atténuer les tensions les plus sérieuses dont souffre le monde actuel. En essayant de résoudre les problèmes par la discussion et non par la force, en échangeant sur tous les plans les vues et les opinions, en favorisant les relations normales entre les peuples, on a accompli un heureux progrès dans la voie de la compréhension mutuelle, ce qui donne de nouvelles raisons d'espérer. L'Organisation a dans ce domaine un rôle capital à jouer, car, malgré toutes ses imperfections, elle cherche à exprimer le besoin de paix de l'humanité.

92. Cependant, l'attitude et l'activité belliqueuses des pays arabes du Moyen-Orient à l'égard d'Israël, en premier lieu celles de la République arabe unie, montrent peu de signes de relâchement et ont pris une tournure encore plus menaçante. A l'heure actuelle, nous nous préoccupons vivement des dangers que comportent les nouvelles mesures de blocus prises récemment par l'Egypte dans le canal de Suez. Depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, l'Egypte a empêché illégalement le libre passage des navires israéliens

par le canal et a fait obstruction au transit des marchandises; elle n'a autorisé aucun vaisseau israélien, quel qu'il soit, à traverser le canal; elle a refusé le transit aux cargaisons destinées à Israël et transportées par des bâtiments battant pavillon étranger, lorsque ces cargaisons figuraient sur une liste arbitraire de "contrebande"; elle a mis sur une liste noire les navires étrangers transportant des marchandises à destination d'Israël. En 1959, elle a brusquement étendu ces restrictions aux cargaisons en provenance d'Israël et transportées vers le sud à destination de ports d'Asie et d'Afrique; en mars, le navire libérien Kapetan Manolis et le navire ouest-allemand Lealott ont été arraisonnés et leurs cargaisons de potasse, de ciment et de jus de fruits ont été confisquées. Le 21 mai 1959, le navire danois Inge Toff, qui transportait du ciment, de la potasse, du marbre et des débris de cuivre, a été arraisonné, et il est encore bloqué à Port-Saïd. Plus récemment, les autorités égyptiennes ont également saisi plusieurs sacs de courrier en provenance d'Australie, ainsi qu'une caisse d'instruments météorologiques prêtés par une organisation scientifique de ce pays. Les détails des diverses mesures illégales que je viens de mentionner sont consignés dans une lettre adressée le 31 août 1955 au Président du Conseil de sécurité^{3/}.

93. Je tiens à souligner que les entraves au passage des marchandises israéliennes par le canal de Suez ne datent que de six mois. Elles constituent une nouvelle ligne de conduite, qui vise évidemment, pour des raisons que connaît surtout le Président de la République arabe unie, à envenimer un différend ancien et à créer de nouvelles tensions.

94. L'obstruction au passage des navires et cargaisons en provenance ou à destination d'Israël est en violation flagrante de:

a) La Convention du Canal de Suez de 1888, qui garantissait que le canal serait toujours "libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon. Le canal ne sera jamais assujéti à l'exercice du droit de blocus". Comme le stipule l'article 11 de cette convention, même les mesures de défense que pourrait prendre l'Egypte dans les cas prévus par l'article 10 "ne devront pas faire obstacle au libre passage du canal".

b) La résolution du 13 octobre 1956^{4/} par laquelle le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité six principes relatifs au canal de Suez, dont voici les deux principaux:

"1) Le transit à travers le canal sera libre et ouvert sans discrimination directe ou indirecte, ceci étant vrai tant du point de vue politique que du point de vue technique;"

"3) Le fonctionnement du canal sera soustrait à la politique de tous les pays."

c) La résolution du Conseil de sécurité en date du 1er septembre 1951^{5/}, qui invitait l'Egypte à lever les restrictions mises au passage des navires israéliens et à ne plus y mettre d'entraves.

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quatorzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1959, document S/4211.

^{4/} Ibid., onzième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1956, document S/3675.

^{5/} Ibid., sixième année, 558ème séance, par. 5.

d) La Déclaration adressée le 24 avril 1957 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Gouvernement égyptien et enregistrée comme traité international conformément à l'Article 102 de la Charte^{6/}, aux termes de laquelle l'Egypte s'est engagée à assurer de façon ininterrompue le libre passage pour les navires de toutes les nations conformément à la Convention de Constantinople. A cet égard, le représentant de l'Egypte a déclaré au cours de la 778ème séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 20 mai 1957 :

"... cette déclaration est conforme à ladite résolution (c'est-à-dire à celle du 13 octobre 1956) et, partant, aux six principes qu'elle énonce et même au principe le plus délicat, à savoir le troisième, suivant lequel la gestion du canal serait soustraite à la politique de tous les pays."

L'Egypte n'a tenu aucun compte de tout cela.

95. Les conséquences de ce blocus pour la communauté internationale comme telle sont d'une grande portée.

96. Le fait de saper le principe de la liberté de passage par le canal crée une menace latente pour tout autre pays à l'encontre duquel l'Egypte peut décider d'user du contrôle qu'elle a de cette voie navigable internationale comme moyen de pression politique. La liberté de passage est indivisible, et lorsqu'on dénie ses droits à Israël on porte atteinte aux droits de toutes les nations. Les porte-parole égyptiens se sont déjà empressés d'exprimer de nouvelles revendications qui vont plus loin encore. Dans une lettre publiée dans le New York Times du 8 septembre 1959, le conseiller de presse du "Bureau des délégations des Etats arabes" a déclaré que "le canal était une voie navigable qui était propriété de la République arabe unie laquelle la tenait, par pure faveur, ouverte à la navigation mondiale". Il y a loin de cette déclaration à celle par laquelle l'Egypte reconnaissait, il y a deux ans à peine, les droits, inscrits dans la Convention de Constantinople, de libre passage par le canal des navires de toutes nations. Ce qui était alors une question de droit est devenu une question de faveur, faveur qu'on peut probablement suspendre à volonté. Les conséquences que cela entraîne pour la navigation d'autres pays qui risquent à un moment donné d'encourir le mécontentement de l'Egypte devraient être aussi claires qu'elles sont menaçantes.

97. L'Egypte, en effet, essaie d'exercer une sorte de droit de veto à l'égard des activités commerciales légitimes non seulement d'Israël mais de nombreux autres pays, notamment en Asie et en Afrique. Je cite le paragraphe 9 de la résolution du Conseil de sécurité en date du 1er septembre 1951 :

"... Les restrictions apportées au passage par le canal de Suez de marchandises à destination des ports d'Israël privent des nations qui n'ont jamais été impliquées dans le conflit de Palestine d'importantes fournitures nécessaires à leur reconstruction économique; et ... ces restrictions et les sanctions appliquées par l'Egypte à certains navires qui se sont rendus dans des ports israéliens constituent une ingérence injustifiée dans le droit que possèdent les nations de naviguer sur les mers et de commercer

librement les unes avec les autres, y compris les Etats arabes et Israël^{7/}.

98. Pour montrer quelles sont, sur le plan international, les ramifications de ces pratiques illégales et toute l'étendue que prend cette "ingérence injustifiée" dans le droit de tierces parties, je me permettrai de signaler seulement deux faits: tout d'abord, plus de 330 navires, appartenant à 21 pays différents, figurent déjà sur une liste noire et font l'objet, de la part de l'Egypte, des sanctions auxquelles se réfère le Conseil de sécurité dans le passage que je viens de citer. En second lieu, les récents incidents concernant les trois navires Kapetan Manolis, Lealott et Inge Toff ont porté atteinte aux intérêts de pas moins de 10 Etats tiers: Ceylan, le Danemark, les Etats-Unis, Hong-kong, le Japon, le Libéria, la Malaisie, les Philippines, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse.

99. Quoi qu'il en soit, Israël désire préciser à cette tribune qu'il n'est pas disposé à accepter et qu'il ne faudrait pas s'attendre à ce qu'il accepte une situation dans laquelle il est le seul à être l'objet d'une discrimination illégale. En outre, nous pensons que les Nations Unies elles-mêmes ne peuvent pas accepter cette situation.

100. Les principes de notre organisation n'ont de valeur que s'ils sont applicables à tous les Membres, pays grands et petits, sans exception. Les Nations Unies ne peuvent transiger sur des principes. L'Organisation ne peut exercer dans un cas toute la pression morale collective dont elle dispose et dans un autre faire montre d'une indulgence exagérée. Nous apprécions à leur valeur les efforts, sans résultat jusqu'à présent, déployés par le Secrétaire général et certains Etats Membres. Nous avons patiemment attendu que l'Organisation intervienne avec efficacité. A cet égard, nous rappelons que le 20 février 1957, alors que l'Assemblée générale était réunie, le Président des Etats-Unis, s'adressant au peuple américain au sujet du retrait des forces israéliennes de la région du Sinaï, déclarait :

"... l'Egypte, en acceptant les six principes adoptés par le Conseil de sécurité en octobre dernier touchant le canal de Suez, s'est engagée à permettre le libre passage par le canal de Suez sans discrimination, et à respecter le principe suivant lequel le fonctionnement du canal doit être soustrait à la politique de tous les pays. Nous ne devrions pas poser d'emblée que si Israël retire ses troupes, l'Egypte empêchera les navires israéliens de passer par le canal de Suez..."

Le Président des Etats-Unis déclarait ensuite que, si l'Egypte violait ultérieurement ses obligations internationales, "la question devrait être réglée avec fermeté par la communauté des nations". Par la suite, le 1er mars 1957, un grand nombre d'Etats Membres déclarèrent à l'Assemblée générale qu'ils appuyaient sans réserve le droit d'Israël à la libre navigation dans le canal.

101. Israël trouve des encouragements dans le fait qu'au cours de la présente discussion générale diverses délégations ont déjà réaffirmé le principe du droit de libre navigation par le canal de Suez pour toutes les nations. L'autorité morale de l'Organisation est en jeu. La manière dont elle relèvera le défi qui lui est lancé aura des conséquences qui dépasseront

^{6/} Ibid., douzième année, Supplément d'avril, mai et juin 1957, document S/3818.

^{7/} Voir note 5 ci-dessus.

de loin les seuls intérêts immédiats d'Israël. Nous espérons que l'attitude qu'aura la communauté des nations au cours de la présente discussion amènera la République arabe unie à mettre fin à une violation grossière, arrogante et persistante de droits qui sont garantis internationalement.

102. Je ne m'étendrai pas ici sur les attaques malveillantes que l'Égypte lance contre Israël tous les jours, en plusieurs langues, par la radio du Caire. Il me suffira de citer l'incroyable sortie du président Nasser, le 27 juillet 1959, lorsqu'il déclara que "chaque Arabe attend avec impatience le prochain "round", celui de la bataille décisive", qui permettra "de se débarrasser d'Israël".

103. Des déclarations de ce genre sont caractéristiques de l'incessante propagande de guerre menée par Le Caire, qui empoisonne tous les esprits, jeunes et vieux. Elles sont en contradiction avec la condamnation solennelle et unanime prononcée par l'Assemblée générale dans sa résolution du 3 novembre 1947, à l'égard de

"... toute propagande, dans quelque pays qu'elle soit menée, qui est destinée ou qui est de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix ou tout acte d'agression" [résolution 110 (II)].

104. Ces déclarations sont également en contradiction avec la résolution adoptée par l'Assemblée générale tout dernièrement, dans l'été de 1958, à la suite de plaintes dirigées contre la République arabe unie. L'Assemblée générale a alors unanimement invité

"... tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à agir en stricte conformité des principes du respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chacun, de non-agression, de stricte non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, et d'avantages égaux et mutuels, et à faire en sorte que leur conduite, en paroles et en actes, soit conforme à ces principes" [résolution 1237 (ES-III)].

105. Les efforts que déploie le Comité de boycottage de la Ligue arabe, qui siège au Caire, pour soutenir une guerre économique contre Israël par tous les moyens dont il dispose, portent atteinte aux intérêts de dizaines d'Etats et de centaines d'entreprises privées en d'autres points du monde, et constituent une entrave grave et injustifiée au commerce international. Cette activité correspond bien à la prétention d'appliquer le droit de la guerre à Israël.

106. De fait, pour semer la discorde et engendrer les conflits dans notre région, la République arabe unie ne s'est pas limitée à Israël. Au cours des 18 derniers mois, l'Assemblée se souviendra que trois pays arabes, le Soudan, le Liban et la Jordanie, ont déposé des plaintes contre la République arabe unie devant le Conseil de sécurité; l'Irak a violemment attaqué sa politique expansionniste, et la Tunisie a rompu les relations diplomatiques avec cet Etat.

107. Le Moyen-Orient est depuis beaucoup trop longtemps un foyer de tensions et de troubles. Il est urgent d'établir la paix et la stabilité. Ce n'est possible que si tous les Etats de la région respectent les principes fondamentaux découlant de la Charte des Nations Unies, et notamment ceux-ci:

a) Le principe selon lequel aucun Etat Membre n'est autorisé à se prévaloir de droits à la guerre, ni à les

exercer, que ce soit par des atteintes à la liberté de navigation, par un boycottage économique ou par tout autre moyen;

b) Le principe du respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région;

c) Le principe selon lequel les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques conformément à la Charte.

108. Le Gouvernement israélien souscrit sans réserve à ces principes et est entièrement disposé à coopérer à l'application de mesures propres à réduire les tensions actuelles dans le Moyen-Orient.

109. L'Organisation des Nations Unies est en droit d'attendre que les pays arabes du Moyen-Orient agissent également en conformité avec ces principes. Si l'Organisation s'attache à faire respecter par la République arabe unie ces obligations touchant la liberté de navigation dans le canal de Suez, cela pourrait fort bien engager ces Etats arabes à obéir à l'ensemble des principes de paix de la Charte.

110. Nous sommes un petit peuple, qui a beaucoup souffert et qui s'efforce à l'heure actuelle de consacrer ses énergies et ses ressources au relèvement de notre terre antique où nos enfants pourraient vivre en sécurité une vie fructueuse. Le conflit stérile qui existe entre nous et nos voisins crée une situation regrettable et dangereuse non seulement pour nous mais pour eux et pour l'ensemble du monde. Nous ne leur demandons rien d'autre que la possibilité de vivre dans l'amitié et de mettre en valeur avec eux la région pour le bien commun de tous ceux qui l'habitent.

111. Nous ne voyons pas de justification à l'existence des barrières de peur, de méfiance et de haine. Ce n'est pas la présence d'une nation quelconque dans la région qui devrait être une source d'inquiétude pour un autre peuple, mais plutôt la misère, la maladie et l'analphabétisme qui règnent sur son propre territoire. C'est là le véritable ennemi qui frappe des dizaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, et qu'il faudrait vaincre. C'est à gagner cette guerre-là que tous devraient consacrer leurs efforts.

112. Israël croit en un avenir de paix et de coopération dans cette région. C'est dans cette conviction et dans cet espoir que nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres de rejeter sans hésiter les revendications, les doctrines et les pratiques en rapport avec une guerre illégitime.

113. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant de la République arabe unie a demandé la parole pour répondre très brièvement sur certains points soulevés dans son intervention par la représentante d'Israël. Conformément aux dispositions de l'article 75 du règlement et à la pratique suivie au cours des discussions générales, je demande aux membres de l'Assemblée s'ils n'ont pas d'objection à formuler. S'il n'y a pas d'objection, je donne la parole au représentant de la République arabe unie pour une brève intervention.

114. M. ZEINEDDINE (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Il est très regrettable que je me trouve obligé d'intervenir maintenant dans la discussion générale. Mais, j'en suis certain, il est évident pour l'Assemblée que la déclaration que nous venons d'entendre ne ressemble guère à une déclaration telle

qu'on doit en entendre au cours de la discussion générale et qu'elle constitue en réalité une attaque, sous diverses formes, contre la République arabe unie.

115. Je n'ai pas le moins du monde l'intention de répondre sur le même ton. Je m'abstiendrai certainement de le faire. Toutefois, je suis tenu envers l'Assemblée, par respect pour l'Assemblée elle-même et par respect pour la vérité, d'exposer brièvement certains faits précis qui suffiront à constituer une réponse appropriée à la déclaration que nous venons d'entendre.

116. Tout d'abord, si ambigu et confus que l'on s'efforce de faire apparaître le problème de Palestine sous tous ses aspects, et notamment l'aspect que nous examinons actuellement, il demeure, à la base, un fait central, fondamental et très simple, à savoir que les Arabes n'ont jamais créé le problème palestinien. Ce problème a été créé par les sionistes et a été leur contribution au manque de stabilité et de paix dans le Moyen-Orient. Les Arabes ont été les victimes du problème palestinien. Il y a déjà 1 million de réfugiés arabes.

117. Le second fait qu'il y a lieu de rappeler est que l'essor du sionisme au Moyen-Orient sous la forme de l'Etat d'Israël est en lui-même un acte colonial et un acte de colonisation. Il s'est introduit chez nous grâce à un mandat colonial. Il y a été implanté par les violences de la colonisation britannique et, par la suite, il a continué à prospérer à la faveur des séquelles de l'influence coloniale. Il est donc contraire aux faits de vouloir faire d'Israël un pays qui, depuis longtemps, aspire à la libération de son peuple et à s'unir aux autres peuples d'Asie et d'Afrique qui aspirent à leur libération et l'ont obtenue. C'est un fait qu'au Moyen-Orient aucun pays n'a reconnu Israël et n'est disposé à traiter avec lui, étant donné la façon même dont s'est constitué l'Etat d'Israël.

118. Le fait indéniable est que le concept même de sionisme est fondé sur une distinction de race et de religion entre les Juifs et les Gentils, entre le peuple élu et les autres. La distinction et la discrimination en ce qui concerne la race et la religion constituent le problème. Il engendre l'antisémitisme, et, à son tour, l'antisémitisme renforce le sionisme, l'opposition prenant ainsi de plus en plus d'ampleur. Aussi, lorsque la représentante du sionisme vient nous dire que l'attitude de son pays est celle d'une nation qui s'efforce de vivre en paix avec ses voisins conformément à la Charte des Nations Unies, je prie M. le Président et les membres de l'Assemblée de se souvenir que le sionisme en lui-même est contraire à la Charte par sa philosophie, qui est fondée sur la discrimination raciale et religieuse, et sur une stratégie qui consiste à essayer de s'emparer du sol des autres peuples et, en les chassant, de les réduire à l'état de réfugiés sans ressources.

119. Le quatrième fait est le suivant: l'Organisation des Nations Unies a pris diverses décisions concernant la Palestine depuis 1947. Les décisions fondamentales, aussi bien que toutes les autres, sans aucune exception, ont été méconnues par Israël. D'une part, il prétend justifier son existence, sur le plan international, par de telles décisions, alors qu'en même temps il les méconnaît, les méprise et en oublie constamment l'existence. Qu'est-ce donc qu'Israël? On nous dit que son existence est un fait. Oui, les faits existent aussi quelquefois sous la forme d'actes d'agression. Israël

existe dans la mesure où ses agressions existent et il n'existe que pour servir de base à une plus large expansion. Entre l'existence d'Israël et l'expansion d'Israël on ne peut faire de distinction; il s'agit de la même chose, parce qu'Israël existe pour favoriser l'afflux d'un nombre croissant d'immigrants afin que les Juifs dispersés par la diaspora, selon la théorie sioniste, puissent venir du monde entier et s'installer dans la terre d'Israël.

120. Nous, Arabes, sommes opposés à toute discrimination raciale. Elle n'a jamais existé chez nous, sous quelque forme que ce soit, au cours de notre histoire. Nous sommes opposés à la discrimination religieuse, et nous n'avons rien contre le judaïsme, religion sacrée. Mais autre chose est le sionisme, autre chose le judaïsme.

121. Je voudrais présenter d'autres observations au sujet, notamment, de la question qui est plus étroitement liée à la déclaration que nous venons d'entendre ce matin. La question palestinienne, telle qu'elle se présente, est une question qui n'est aucunement réglée. Aucun règlement n'est en vue. Les décisions mêmes de l'Organisation des Nations Unies auxquelles j'ai fait allusion n'ont jamais été mises en œuvre; par conséquent, le problème palestinien dans sa totalité et sous tous ses aspects est le problème qui nous intéresse ici.

122. La question du libre passage par le canal de Suez en ce qui concerne Israël est un aspect du problème palestinien. Le libre passage par le canal n'est pas contesté du tout. Nous nous en tenons rigoureusement à la Convention de 1888, celle de Constantinople. Nous estimons que le canal est une voie d'eau internationale qui peut être utilisée et cela de la manière prescrite dans cette convention, et d'aucune autre façon.

123. Dans ce cas, nous devons considérer la situation telle qu'elle se présente en ce qui concerne Israël à la lumière du problème palestinien, et seulement dans cette perspective. Certes, la représentante d'Israël voudrait nous dire que l'Organisation des Nations Unies ne saurait admettre un état de guerre. Qui donc l'admettrait? Mais, tout d'abord, Israël a-t-il un droit moral quelconque, alors que 95,5 pour 100 de la terre de Palestine appartenait au peuple arabe de Palestine et a été confisquée et saisie par Israël qui utilise les produits de cette terre et en refuse la jouissance aux réfugiés arabes et au peuple palestinien?

124. La représentante d'Israël parle de principes et a mentionné un certain nombre de ceux qu'elle voudrait voir appliquer. Mais on peut se demander pourquoi elle ne mentionne pas le principe de l'autodétermination du peuple arabe de Palestine? Ce peuple de Palestine n'a-t-il pas qualité, autant que tout autre peuple, pour exercer son droit à l'autodétermination? Je suis certain que, dans ce cas, la représentante d'Israël s'abstiendra de mentionner tout principe qui n'est pas conforme aux vues de son gouvernement.

125. Et pourquoi ne pas parler d'un autre principe, le droit au rapatriement des réfugiés arabes, un droit qui est un droit naturel, un droit que l'on ne peut refuser, quelque chose que les Nations Unies elles-mêmes ne peuvent faire, ni défaire, ni changer? L'Organisation des Nations Unies a en fait reconnu ce droit par sa décision. Pourquoi ce principe n'est-il pas pris en considération lorsque la représentante d'Israël parle de principes?

126. Il y a un autre fait encore dont nous voudrions parler. Il existe un armistice entre Israël et nous-

mêmes. Cet armistice constitue un fait militaire et non politique. Il ne crée pas de situation politique. En fait, cet armistice prévoit, à l'article V, que les revendications, positions et droits des parties demeurent tels qu'ils étaient auparavant, n'étant modifiés en aucune façon. Cet armistice même a été violé à maintes reprises par Israël, et, s'il y a un principe que nous devrions proclamer, c'est celui-ci: quel'agression — agression qui s'est produite à plusieurs reprises, et notamment en 1956 — ne doit pas être récompensée en satisfaisant aux exigences d'Israël et en lui permettant d'atteindre les objectifs mêmes qu'il cherchait à atteindre par son agression, notamment en 1956 en ce qui concerne le canal de Suez. L'agression ne doit pas être récompensée par des moyens aussi peu judicieux, illégaux et moralement répréhensibles que ceux dont la représentante d'Israël a voulu parler.

127. Il y a bien des choses, dans cette déclaration, qui sont, malheureusement, contraires à la réalité. Il y est question d'une déclaration de notre président au sujet d'Israël; mais la représentante d'Israël n'a pas dit que notre presse ne l'a publiée qu'en réponse à une déclaration du général Dayan envisageant une reprise des hostilités avec les Etats arabes. Cacher une partie de la vérité ne sert en rien la vérité. Si je tiens à relever ce point, c'est que cette allusion et l'allusion à ce qu'avait dit le Bureau d'information de la Ligue des Etats arabes n'ont pas été replacées dans leur véritable contexte.

128. J'ai dû user assez longuement de mon droit de réponse. Je l'ai fait pour dissiper dans cette assemblée, autant que possible, toute confusion qui aurait pu résulter de cette déclaration ou d'autres déclarations faites sur ce sujet. Nous nous efforcerons, sans aucun doute, de traiter aussi longuement que possible de ces questions lorsque nous prendrons la parole très prochainement, et d'essayer de présenter les choses en toute clarté à l'Assemblée.

129. Nous nous efforçons à l'heure actuelle d'élargir et d'approfondir le canal de Suez afin de le rendre plus utile qu'il ne l'a jamais été auparavant à la communauté internationale; mais cela ne se fera pas aux dépens du droit des réfugiés arabes de Palestine et de la justice qui leur est due, non plus qu'en tant que récompense aux agressions passées d'Israël et aux agressions auxquelles on peut s'attendre ultérieurement de sa part.

130. M. KHOMAN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Nous voici une fois de plus réunis ici, venus de tous les points du monde, avec nos idéaux et nos espoirs, mais aussi nos inquiétudes et nos problèmes, pour considérer le monde, son évolution au cours de l'année écoulée, ses problèmes et par-dessus tout son avenir qui, espérons-le, sera dominé par la paix, la justice et le progrès.

131. Les représentants qui prennent part à la discussion générale ont pour coutume de passer en revue la situation internationale depuis la session précédente de l'Assemblée. Beaucoup a déjà été dit à ce sujet; aussi est-il inutile de reprendre les appréciations qui ont été portées, dans la plupart des cas, avec beaucoup de compréhension et de précision. Une chose est certaine, c'est que le monde connaît un état de paix précaire et qu'il a été secoué par le souffle tour à tour glacé ou brûlant de la tempête. Au sein de ce tumulte incessant, les appels à la paix eux-mêmes, lancés de cette tribune ou d'ailleurs, ont eu un son désagréable

et très alarmant, car ils étaient accompagnés du même avertissement, à savoir qu'il n'y a pas le choix entre la paix et la destruction impitoyable des vies humaines et des villes, le silence des cendres et des cimetières régnant sur le monde.

132. Pour nous Thaïlandais, et, j'en suis certain, pour les centaines de millions de personnes qu'animent une foi quelconque, cette alternative est aussi révoltante qu'intolérable et jamais nous ne l'accepterons, telle qu'elle nous est présentée; les peuples et les nations peuvent ou non être d'accord, mais en aucune façon le manque d'entente ne doit se traduire par la destruction ou l'extermination de ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Il existe d'autres solutions; celles-ci résident dans nos efforts pour pratiquer la tolérance les uns envers les autres, pour mieux comprendre nos situations respectives, pour renoncer à la force et à la violence et pour n'avoir recours, dans le règlement de nos différends, qu'aux seuls moyens pacifiques. Tout cela n'est pas nouveau. Mais, au moment où nous sommes encerclés et placés devant ce dilemme effrayant, il importe que nous nous dégagions, que nous nous arrachions à l'emprise de ceux qui voudraient nous faire croire qu'il n'y a pas d'autre alternative que celle de l'harmonie entre les nations et de la guerre, qu'il s'agisse de guerre nucléaire ou de toute autre forme de conflit armé.

133. Si l'on considère attentivement la situation internationale, on ne manquera pas d'observer que les maux qui affligent le monde aujourd'hui ne tiennent pas tant au problème de Berlin, au problème allemand ou même à la course aux armements, lesquels ne sont que les manifestations extérieures quoique redoutables et lourdes de conséquences de la tension internationale, qu'à l'agressivité d'une certaine idéologie ou croyance politique, à son prosélytisme fanatique, à son expansion, à sa propagation forcée et inlassable au-delà des frontières nationales. Même si l'on a la conviction ferme et sincère que son propre système politique ou social est supérieur aux autres, à vouloir l'imposer de force on ne peut que susciter une réaction bien naturelle de l'instinct de conservation. Et si l'on cherchait à aller plus loin, si l'on visait un objectif plus funeste encore, au sens propre ou au sens figuré, les réactions se feraient plus fortes, tant il est vrai que nul être ni nul système n'est prêt à se résigner à la mort.

134. Tout ceci ne peut qu'engendrer la crainte et la méfiance, c'est la négation de l'enseignement de la Charte qui invite tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'une avec l'autre dans un esprit de bon voisinage".

135. Pour atteindre l'objectif défini par la Charte, il importe que cessent les efforts et les préparatifs tendant à la destruction mutuelle non seulement, en temps de guerre, par les armes modernes, mais, en temps de paix notamment, par l'infiltration et les activités subversives. Si l'accord se fait sur ce point, il changera probablement la face du monde et éliminera les sentiments de crainte et de méfiance entre les nations, causes fondamentales de la tension internationale actuelle. Pour nous, petites nations, le mal qui afflige le monde et empoisonne les relations entre les nations réside essentiellement dans l'ingérence constante, voire dans l'intervention de l'extérieur. Plus tôt on extirpera ce mal de l'organisme mondial, mieux celui-ci se portera et plus saine sera l'atmosphère. Alors,

les grandes puissances qui possèdent les engins de guerre les plus perfectionnés pourront entreprendre des travaux techniques plus poussés en matière de désarmement, avec des chances plus sûres de succès.

136. Le point de vue où nous nous plaçons pour considérer le monde actuel n'est pas purement théorique ou idéaliste. Pour sa part, le Gouvernement de la Thaïlande a maintes fois précisé que son pays respecte entièrement les opinions des autres nations et qu'il ne fera jamais rien pour les influencer ou les forcer à modifier leurs vues et leur politique. Il n'entreprendra pas davantage de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres. En revanche, la Thaïlande attend des autres pays qu'ils montrent le même respect pour sa politique et ses opinions; elle exercera toute sa vigilance pour empêcher et réprimer l'ingérence dans ses affaires intérieures, notamment lorsque cette ingérence prend la forme d'activités subversives dont on a récemment constaté la sérieuse recrudescence. A cet égard, nous pensons que tant la Thaïlande que le Sud-Est asiatique sont redevables à l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est d'avoir évité à la région les ingérences et les troubles importants.

137. En même temps, et bien que l'affaire ait été examinée par le Conseil de sécurité, il est difficile d'oublier la situation troublée qui règne au Laos, où l'intervention étrangère menace l'existence nationale d'un Etat Membre. Le Sous-Comité nommé par le Conseil de sécurité procédant maintenant à son enquête et réunissant des preuves de ces interventions, ma délégation se bornera à dire que cette mesure a déjà permis d'obtenir des résultats tangibles touchant la restauration de la paix et de la tranquillité. Nous espérons que le Sous-Comité pourra exercer son activité au Laos pendant un certain temps et que, s'il était retiré, les Nations Unies prendraient d'autres mesures appropriées pour sauvegarder la paix dans la région.

138. Nous avons mentionné cette question afin de montrer que nous, petites nations, sommes profondément et intimement affectées par les activités insidieuses d'une certaine idéologie agressive qui sape véritablement les bases de paix, plus que ne le font les grandes questions mondiales, pourtant mieux connues.

139. En dehors du Laos, il existe de nombreuses autres manifestations concrètes de cette idéologie agressive. Parfois, l'éruption se produit au Moyen-Orient, d'autres fois en Europe ou en Asie, par exemple au Tibet ou à la frontière indo-tibétaine. Au Tibet notamment, quelle que soit l'opinion personnelle que l'on puisse avoir sur la question, les événements sont inquiétants au plus haut point. L'usage cruel de la force pour asservir un peuple pacifique qui désire simplement conserver son libre mode de vie a profondément choqué les peuples d'Asie. Il s'agit là d'un signe infallible d'intolérance de la part de cette idéologie agressive dont j'ai parlé.

140. C'est pourquoi seul un esprit de tolérance reconnu et effectivement pratiqué pourra assurer une paix durable et juste. Aucune réclamation en faveur de la paix ou du pacifisme, si vigoureuse qu'elle soit, ne suffira à assurer la paix; si l'on veut que règne la paix il faut que cessent tous ces actes d'intolérance, d'ingérence, d'intervention et d'infiltration subversive.

141. Une autre conséquence importante de l'esprit de tolérance est l'aptitude à comprendre le point de vue des autres. On conçoit mal qu'à l'époque où nous vivons, alors que les moyens de communication et de transport font des progrès extraordinaires, on doive élever et maintenir des barrières artificielles entre les peuples et les nations, et les empêcher ainsi d'entrer en relation et de se comprendre. Par bonheur, on s'est rendu compte, du moins dans les cercles officiels les plus élevés, qu'il était nécessaire d'engager des conversations directes et cette idée commence à prendre corps. Nous espérons que des relations personnelles continueront à se développer et donneront d'heureux résultats, non seulement pour les pays directement intéressés mais aussi pour le reste du monde. Nous persistons à croire que, si puissants que soient certains pays et si étendus que soient leurs intérêts, la paix est malgré tout la préoccupation majeure de toutes les nations, grandes et petites. On ne saurait établir de hiérarchie en matière de vie et de liberté humaines; que ce soit en Afrique, en Europe, en Amérique ou en Asie, cette vie et cette liberté ont la même valeur intrinsèque qu'il faut sauvegarder et accroître.

142. Une autre caractéristique importante des relations internationales à l'heure actuelle paraît être le fait que les nations, tout en affirmant leur volonté de la paix et leur horreur de la guerre, n'ont pas toutes renoncé d'une manière absolue et catégorique à l'emploi de la force ni de la violence. Elles n'ont pas été non plus unanimes à prendre l'engagement de ne régler les différends internationaux que par des moyens pacifiques. En réalité, comme nous l'avons vu, la force continue à être employée non seulement pour régler des différends entre nations mais plus particulièrement pour imposer à d'autres les vues d'une nation ou pour faire triompher des idées politiques. Il est grand temps, si nous voulons être fidèles à l'engagement que nous avons pris d'être des nations pacifiques et des membres loyaux de l'Organisation des Nations Unies, de nous occuper sérieusement de mettre en pratique ce principe qui doit être sacré pour tous les Etats, qu'ils soient ou non membres de l'Organisation.

143. A cet égard, ma délégation partage entièrement les idées exprimées par le Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, dans l'introduction à son rapport annuel [A/4132/Add.1]. L'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général ont actuellement un rôle très important à jouer pour empêcher les conflits de s'aggraver comme pour leur trouver des solutions pacifiques. Mon pays peut en parler par expérience et dire, à l'appui de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Cambodge [798ème séance], comment, lors de la rupture momentanée des relations diplomatiques entre nos deux Etats, l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du représentant personnel du Secrétaire général, a contribué au rétablissement des relations normales entre le Cambodge et la Thaïlande. Depuis lors, grâce à la volonté commune de ces deux pays de vivre dans un esprit de bon voisinage, les malentendus se sont peu à peu dissipés. Cet exemple illustre la manière dont l'Organisation peut rendre service à ses membres. Sachant que le Secrétaire général est non seulement sincèrement dévoué à la cause de la paix mondiale, mais qu'il est aussi parfaitement capable et désireux d'assumer toutes les hautes responsabilités que peuvent entraîner ses fonctions, nous estimons que des tâches plus délicates encore peuvent

lui être confiées pour le maintien de la paix dans le monde. D'autre part, nous ne devrions négliger aucune des possibilités de médiation qui pourraient s'offrir. De hautes autorités morales qui ont déjà contribué grandement à concilier des intérêts divergents ou même opposés peuvent encore accomplir une tâche très utile pour la cause de la paix. Bien que n'appartenant pas à la religion catholique, j'ai plaisir à reconnaître la haute autorité morale et spirituelle du chef de l'Eglise catholique romaine, dont le dévouement à la cause de la paix est évident.

144. Il ressort clairement de ce qui précède qu'à l'heure actuelle le monde a besoin moins de déclarations grandiloquentes en faveur de la paix que d'actes exprimant la volonté réelle de vivre en paix. Si toutes les nations, grandes et petites, se mettaient d'accord pour pratiquer la tolérance sous toutes ses formes, pour établir entre elles une meilleure compréhension, pour renoncer à la force et à la violence et pour ne recourir qu'à des moyens pacifiques en vue de régler leurs différends, c'est alors que la paix régnerait. En d'autres termes, si les nations sont désireuses de s'entraider dans leurs relations mutuelles, l'Organisation des Nations Unies pourra les aider à obtenir la paix. En accord avec ce principe, nous reconnaissons de mieux en mieux, pour notre part, que les nations d'une même région sont liées par les mêmes intérêts et que leur bien-être et leur prospérité représentent un enjeu commun. J'estime donc qu'il est indispensable qu'elles développent et renforcent les liens de solidarité régionale qui les unissent et qui, le moment venu, pourront revêtir la forme de cette coopération régionale qui est envisagée dans la Charte.

145. Au moment où la situation politique du monde nous préoccupe particulièrement, il serait difficile d'oublier que nous ne saurions maintenir longtemps la paix, l'ordre et la justice dans notre société internationale tant que certaines nations et certains peuples auront des conditions de vie aussi différentes de celles des autres pays. Comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport annuel [A/4132] et comme l'ont fait remarquer un grand nombre des orateurs qui m'ont précédé, l'écart existant entre le revenu et le développement économique des nations évoluées et ceux des pays sous-développés s'agrandit sans cesse d'une manière alarmante; de même que s'accroît la différence entre les prix toujours plus élevés des produits manufacturés et les prix des produits de base, qui baissent sans cesse. Si cette tendance, qui peut être due à des lois économiques naturelles comme à des éléments réglables, persistait, il semble bien que les nations sous-développées devraient supporter le fardeau toujours plus lourd du progrès et de la prospérité des nations évoluées. Car ce sont les pays sous-développés qui, au prix d'un dur

labour, fournissent les matières premières que les autres transforment pour les revendre avec de gros bénéfices. S'il en était ainsi, il faudrait en conclure que les pays les plus évolués devraient se sentir tenus, sur le plan moral ou sur le plan économique, ou sur ces deux plans à la fois, de prendre des responsabilités encore plus grandes envers les nations sous-développées, que ce soit sous une forme bilatérale ou multilatérale. Mon pays est quant à lui pleinement conscient des devoirs qu'il a envers son propre peuple et il assume une lourde tâche. La Thaïlande est d'autre part reconnaissante de l'aide qu'elle a reçue, tant d'institutions internationales comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial, que de pays amis comme les Etats-Unis, ou de certains pays qui sont comme elle membres de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est et enfin de l'assistance dont elle bénéficie dans le cadre du plan de Colombo. Nous espérons que, tout en continuant à s'exercer à notre profit, cette aide amicale nous permettra aussi de jouer un rôle utile et honorable pour le maintien de la paix dans notre région du monde.

146. La Thaïlande croit que le développement économique et social est un élément essentiel dont il faut tenir compte et dont il faut se souvenir toutes les fois que l'on s'efforce de préserver et de maintenir la paix. C'est pourquoi nous apportons notre soutien le plus sincère à des projets régionaux comme ceux que l'on envisage d'entreprendre dans le bassin du Mékong et la construction d'une grande artère routière à travers l'Asie. La réalisation de ces projets demandera du temps et d'importants moyens financiers, mais nous espérons fermement recevoir l'aide nécessaire, étant donné que la réalisation de ces projets, en permettant la stabilisation et le développement de l'Asie du Sud-Est, profitera indirectement au reste du monde et sera le symbole véritable d'une collaboration fructueuse de toutes les nations.

147. La tâche qui attend les Nations Unies est, comme on le voit, multiple et universelle. S'il arrive que l'Organisation connaisse quelques échecs, il n'en est pas moins vrai qu'elle a fait plus en 14 ans que n'importe quelle autre organisation internationale tout au long de l'histoire de l'humanité. Si on l'encourage davantage et qu'on améliore ses moyens d'action, elle pourra faire mieux encore. Dans l'intérêt des générations actuelles et futures, nous ne pouvons nous permettre de lui refuser la possibilité d'aider les Etats Membres à construire un monde meilleur, plus sûr et plus uni. La Thaïlande, pour sa part, a toujours apporté à l'Organisation des Nations Unies son appui constant et fidèle.

La séance est levée à 13 h 10.